



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

DOM : sante publique

Question écrite n° 12431

Texte de la question

M Elie Castor demande a M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale de bien vouloir lui indiquer les actions preventives qu'il envisage de mener, outre-mer, contre l'alcoolisme et les autres toxicomanies.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre delegue a la sante tient a assurer l'honorable parlementaire de sa determination a poursuivre les efforts entrepris depuis de longues annees pour lutter contre l'alcoolisme et moderer en France la consommation de boissons contenant de l'alcool. Il l'informe qu'il a obtenu en 1990, pour la premiere fois depuis plusieurs annees, une augmentation tres sensible des credits de lutte contre l'alcoolisme soit une dotation de 139 275 452 F sur le chapitre 47-14, article 52 (actions deconcentrees dans les DDASS) dont 9,3 millions F au titre des mesures nouvelles. Cela a permis de faire progresser les enveloppes departementales d'un taux de 4 p 100 et donc de prendre en compte le surcout entraine par la revalorisation de la profession infirmiere, la hausse des cotisations a la Caisse nationale de retraite des agents des collectivites locales et l'application de l'avenant no 202 de la convention collective de 1966 relatif a la revalorisation des echelles indiciaires des personnels de categories B, C et D En ce qui concerne les departements d'outre-mer, la Guadeloupe, la Martinique et la Reunion ont deja un equipement et des structures permanentes de prevention, soit : a la Guadeloupe, deux centres d'hygiene alimentaire et d'alcoologie pour un financement en 1990 de 1 735 200 F ainsi qu'un financement de 1 500 000 F pour des actions menees en accompagnement du revenu minimum d'insertion ; a la Martinique, un comite et deux centres d'hygiene alimentaire et d'alcoologie pour un financement de 1 537 700 F, ainsi qu'une subvention de 70 000 F en faveur du comite ; a la Reunion, un comite, deux centres d'hygiene alimentaire et d'alcoologie et trois antennes pour un financement de 1 049 054 F En Guyane, un financement de 155 200 F a ete accorde pour le fonctionnement du comite, dont les membres sont uniquement benevoles. Le ministre est conscient de la qualite des actions menees par ces diverses structures et de l'interet de les developper. Toutefois, les credits dont il dispose ne lui permettent pas d'envisager de creation de postes sur credits d'Etat pour 1991. Pour ce qui concerne la lutte contre la drogue et la toxicomanie, il existe deja depuis un certain temps des structures de lutte contre la toxicomanie dans les territoires d'outre-mer : le comite de reflexion, de recherche, d'action et de formation en vue de la prevention des deviances psycho-sociales, en Guadeloupe ; l'association d'aide a la reinsertion sociale des personnes en difficulte, en Guyane ; le centre d'information et d'aide aux toxicomanes, a la Reunion. L'annee 1992 verra la creation d'une unite d'ecoute pour jeunes toxicomanes en detresse a la Martinique, financee sur le chapitre 47-15 du budget de l'Etat, pour un montant de 1 000 000 F.

Données clés

Auteur : [M. Castor](#) 

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12431

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 mai 1989, page 2006